

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est rassemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2036 :

Approbation de la Convention cadre pluriannuelle 2025-2027 relative au renouvellement du label de la Cité éducative de Saint-Pierre du QPV de Bois d'Olives

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. ROUVRAIS Simone, PAPY Anne Marie, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Le Maire de Saint-Pierre
David LORION
Assesseur : Monsieur M. Sigismeau
9 rue de la République 97400 Saint-Pierre
Date de l'Assemblée : 26/08/2025 - 41-2036-DE
Date de l'Assemblée : 01/09/2025
Date de dépôt en préfecture : 01/09/2025

Affaire n°41/2036 : Approbation de la Convention cadre pluriannuelle 2025-2027 relative au renouvellement du label de la Cité éducative de Saint-Pierre du QPV de Bois d'Olives.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du plan de mobilisation pour les quartiers, la ville de Saint-Pierre a fait acte de candidature pour la mise en place d'une cité éducative sur le quartier prioritaire de Bois d'Olives, en partenariat avec les services de l'Etat et de l'Education nationale.

Pour rappel, l'obtention du label a été annoncée le 29 janvier 2022 à l'occasion du Comité Interministériel des Villes, puis notifiée par courrier adressé à la Ville de Saint-Pierre le 24 février 2022.

Une convention cadre conclue pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 a fixé les orientations stratégiques et le plan d'actions de la cité éducative ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation. Celle-ci a été approuvée lors du Conseil Municipal du jeudi 28 avril 2022 (affaire n°16 /767).

Un courrier en date du 2 septembre 2024 a marqué la volonté de la Ville de demander le renouvellement du label Cité éducative pour le quartier de Bois d'Olives pour les trois prochaines années (2025 – 2027).

Le renouvellement de ce label, marque une réelle confiance de l'Etat dans le travail effectué par la Ville et l'Education Nationale sur le territoire de Bois d'Olives. Après un travail de bilan sur la première contractualisation de la Cité éducative, l'ensemble des partenaires (associations, parents, la Ville, les services de l'Etat, l'Education Nationale...) ont défini de nouvelles orientations sur les trois années à venir.

A cet effet, une convention triennale a été rédigée afin de poser les engagements de chaque partie (Etat, Ville et Education Nationale) et les axes prioritaires à mener dans le cadre de ce label Cité éducative 2025 – 2027 sur le quartier de Bois d'Olives. Celle-ci repose sur les trois enjeux prioritaires suivant :

- Encourager l'ambition (axe Ambition)
- Améliorer le bien-être de tous (axe Santé)
- Renforcer la coopération avec les parents (axe Parentalité)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention cadre pluriannuelle 2025-2027 relative au renouvellement du label de la Cité éducative de Saint-Pierre du QPV de Bois d'Olives,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE




David LORION